

Réunion du 15 Septembre 2025

Convocation du 11/09/2025

L'an 2025, le 15 Septembre à 18 heures 30 minutes, le conseil municipal de la commune de SAINTE-THORETTE, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Laurent GUILLAUD, Maire.

Etaient présents : M. GUILLAUD Laurent, Maire, Mmes DEUSS Virginie, DOIREAU Marie-Laure, PRADAL Annelise, THIEBAUT Joëlle, VIGOUREUX Noëlle, MM BACCHIONI Paul, CARRE Gaël, DOS REIS Alain, LANTUAS Didier.

Absents excusé(s) ayant donné procuration : Mme PEREIRA Sylvie à Mme THIEBAUT Joëlle.

M. BACCHIONI Paul a été nommé secrétaire.

Après lecture, les procès-verbaux des réunions du 2 juin et du 15 juillet 2025 sont approuvés à l'unanimité des membres présents.

réf : 2025_033-Opération "Plantez le décor" 2025

Au vu des conditions climatiques (réchauffement) et après constat ces dernières années que l'école avec ses larges baies vitrées ne permettaient pas de maintenir une température idéale à l'intérieur pour les enfants des classes de maternelles.

Après concertation avec le CAUE, il a été décidé de commencer par la partie haute (pré des moutons) en implantant un bosquet (cerisiers de Ste Lucie, charmes communs, corniers, merisiers, noisetiers, viornes obier) ainsi que des arbres en tige (alisier torminal, cormier, merisier, orme champêtre, tilleul à petites feuilles) et fruitiers (cerisiers Belle du Berry, prunier Ste Catherine, pommier Bondon, pommiers Ste Germaine, poirier Duchesse du Berry d'été).

La partie basse (cour de l'école) étant un projet plus important au titre des dépenses (géomètre, architecte paysagiste, ...). A voir si nous avons la possibilité de déposer des dossiers de demande de subventions auprès des différents financeurs (Etat, Région, Département, Communauté de Communes, PETR, ...)

Un dossier après du PETR a donc été déposé au titre de l'opération « Plantez le décor ».

Le plan de financement s'établit de la façon suivante :

- total des travaux :	872,55 €
- subvention régionale (bosquet) – 80 % :	164,84 %
- subvention régionale (arbres en tige et fruitiers) – 60 % :	399,90 €
- reste à charge communal :	307,81 €

Cette somme sera payée en investissement.

Prévoir la préparation du terrain avant la réception des arbres au mois de décembre.

Le conseil municipal à l'unanimité, accepte ce projet.

réf : 2025_034-Adressage

Suite au dernier point avec M. DESCHATTRETE (La Poste), nous nous étions engagé à consolider sa proposition d'adressage et de lui transmettre notre réponse courant septembre. La réunion du 12 août dernier a permis de balayer les 57 cas d'adressage créés ou modifiées. L'objectif premier était d'éviter les changements d'adresses quand cela été possible. L'annexe vous présente les choix retenus.

Après étude du tableau joint, le conseil municipal, à l'unanimité, demande que les modifications de numérotation indiquées dans la liste ci-jointe soient prises en compte.

réf : 2025_035-PLU communal

M. DOS REIS, souhaite que le conseil municipal acte un changement dans le PLU communal suite à la demande d'administrés.

Dans le règlement d'urbanisme (datant de février 2008), il est indiqué dans :

- l'article U2 qui précise que les abris de jardins sont admis sous condition que leur superficie n'excède pas 15 m² et qu'ils sont limités à un seul par îlot de propriété,
- l'article U 11 que les constructions accolées aux constructions principales, ainsi que les annexes d'une superficie supérieure de 15 m², présenteront une unité d'aspect avec celles-ci, particulièrement en ce qui concerne les matériaux, enduits, toitures et pentes de toitures.

Or, déjà à au moins de 2 reprises, les élus en charge de l'urbanisme ont dérogé à cette unité d'aspect pour des annexes comprises entre 15 et 20 m².

M. DOS REIS souhaite mettre par écrit que cette dérogation est applicable pour tous afin de ne pas pénaliser les futures demandes (souvent des abris de jardin en bois).

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de M. DOS REIS.

r  f : 2025_036-Lumiplay

A la fin de l'ann  e, le logiciel utilis   actuellement pour l'affichage ext  rieur sur le panneau lumineux ne conna  tra plus de mise ´ a jour, avec le risque de ne plus pouvoir l'utiliser.

M. GUILLAUD fait part de la nouvelle proposition ´ emise par la soci  t   Lumiplan.

Ce contrat de licence s'  l  ve ´ 150 € HT par an.

Apr  s ´ tude du contrat de licence Lumiplay et discussion, le conseil municipal, ´ l'unanimit  , d  cide de retenir cette proposition . Le contrat ne partira qu'au 1er janvier 2026.

Informations diverses :

- comptes rendus des diverses r  unions
- CDC Coeur de Berry : information choix nombre d  l  gu  s communautaires pour prochaine mandature
- commission urbanisme/environnement :
 - * pignon m  diath  que : voir pour faire un devis pour travaux
 - * miroir route de Villeneuve : avis favorable mais refaire un point sur son futur positionnement
 - * SCOT Bourges
 - * r  novation ´ energetique de la salle des f  tes
 - * fleurissement Toussaint et No  l : pr  voir des chrysanth  mes pour le cimet  re
 - * volets HLM - maison Blot : r  ception faite mais reste ´ peindre de couleur blanche
- commission finances :
 - * liquidation judiciaire pizza queen : se rapprocher du liquidateur pour un possible d  dommagement et quid de l'installation
 - * assurance communale : mise en concurrence - apr  s ´ tude reste avec la SMACL
 - * bons cadeaux de fin d'ann  e des agents communaux : oui comme l'ann  e derni  re
 - * augmentation IFSE de M. LAFON (compensation utilisation t  l  phone portable personnel) : non
- commission action sociale :
 - * Mme MOUTEAU Florence : cr  ation d'un dossier aupr  s du comit   m  dical pour grave maladie
- commission animation/communication :
 - * PEDT : projet ´ educatif territorial intercommunal - explication M. DOS REIS
 - * carte de voeux 2026 : ´ etablissement d'un projet avec la m  diath  que
 - * r  ception voeux : le 9 janvier 2026 ´ 19 h - m  diath  que
 - * no  l des agents communaux : 4 d  cembre 2025 ´ 19 h - m  diath  que
 - * recensement population 2026 : article recrutement agent recenseur
 - * ´ elections municipales 15 et 22 mars 2026 : communication en p  riode ´ electorale
 - * bulletin municipal

L'ordre du jour ´tant ´puis  , la s  ance est lev  e ´ 21 heures 15 minutes.

GUILLAUD Laurent

BACCHIONI Paul